



## EDITORIAL

Télévision, radio, presse écrite,...La rentrée n'est pas d'une grande originalité au niveau médiatique : « C'est la crise...il faut faire des efforts...réduire le déficit public en se serrant la ceinture...rigueur budgétaire...» sont les termes dont on nous rebat les oreilles depuis plusieurs mois déjà et qui n'ont cessé d'être mis en avant durant les vacances estivales..

On nous ressert toujours les mêmes rengaines, les mêmes propositions pour nous faire croire qu'il n'existe qu'une seule alternative afin de sortir de cette crise financière. Nos dirigeants politiques, en France et en Europe, tentent désespérément de sauvegarder le système financier en essayant d'imposer, y compris constitutionnellement, un équilibre budgétaire. Ils prévoient d'imposer la réduction des déficits publics en faisant pression sur les salaires, sur l'emploi public (merci la RGPP...!!!), mais aussi sur les dépenses de protection sociale et de retraite. Avec pour conséquences inévitables de ces politiques d'austérité, de très graves dégradations des conditions de vie et de travail des salariés, la régression sociale imposée à tous (retraités, chômeurs,...), tout cela dans le but de payer une crise financière dont ils ne sont pas responsables.

La CGT estime qu'il faut combattre ces mesures qui ne sont annoncées que pour satisfaire encore et toujours plus les marchés

financiers et les agences de notation, qui, eux, portent une lourde responsabilité quant au déclenchement de cette crise. Elle rappelle que la dégradation des Finances Publiques est due en grande partie, non pas à une explosion des dépenses publiques, mais surtout à une chute des recettes. La politique fiscale de notre gouvernement en faveur des ménages les plus aisés et du patronat (le bouclier fiscal en 2007, la réforme de l'ISF, la baisse de la TVA dans la restauration,...) coûte plus de 20 milliards d'euros à l'Etat.

Elle s'inscrit pour cela dans le prochain mouvement unitaire du 11 octobre prochain et souhaite une forte mobilisation des salariés rassemblés autour de leurs revendications pour les salaires, l'emploi et la protection sociale.

A la DGFIP, nous aurons également l'occasion de nous exprimer le 20 octobre prochain lors des élections professionnelles dans la Fonction Publique. En votant pour la CGT, nous élirons des représentants qui auront à siéger dans des instances tant au niveau national qu'au niveau local, qui défendront nos droits et garanties actuels ainsi que nos missions de service public.

Dans ce numéro consacré en grande partie à ces élections, vous trouverez en pages centrales le compte-rendu de l'activité de nos élus dans chaque catégorie durant leur mandat qui se termine.

---

Nous tenions particulièrement à remercier notre camarade Jean-Jacques pour tout le travail qu'il a effectué pour la rédaction des précédents numéros de notre journal.

Grâce à toi, BASTA COSI a pu se développer et se pérenniser.

Merci à toi et bonne installation dans ton nouveau département.

---

## CAPC- BILAN DES ELUS

Les agents de la DGFIP sont aujourd'hui pris dans un tourbillon de réformes contestables et dangereuses qu'ils n'ont pas décidées .

Pour la catégorie C, l'impact de ces réformes est accentué par un dégraissage massif d'emplois sur les dernières années (64 emplois supprimés en 2011 venant s'ajouter aux 61 postes supprimés en 2010 dans le département).

Nous ne pouvons plus parler de dégradation ou d'une simple détérioration tant la situation du cadre C à la DGFIP est alarmante à tous points de vue.

Dans ce contexte difficile, les élus de la CAPC de la CGT ont assuré tout au long de leur mandat la défense des dossiers individuels des agents dans un cadre collectif. Ils ont fait remonter les différentes revendications du syndicat tant au niveau ministériel (conditions de travail , suppressions d'emplois, réformes de structures,...), qu'au niveau national (rémunérations , réforme des retraites, sécurité sociale,...).

Au niveau local, et dans un souci de transparence permanent, les élus ont publié après chaque CAPL un compte rendu diffusé dans tous les postes et services du département.



## LES CAP DE MUTATION :

La mise en œuvre de la RGPP entraînant des suppressions massives d'emplois et le non remplacement de nos collègues partant en retraite, a contribué au blocage d'une large majorité de demandes de mutations nationales.

Par contre, les élus ont fait en sorte qu'un maximum d'agents puissent obtenir une mutation locale, dans le respect des règles établies.

## LES CAP DE NOTATION :

Les élus de la CGT ont toujours combattu la notion des mérites comparés, contradictoire avec la définition de la notation comme mesure de la valeur professionnelle. L'administration applique un système injuste. Dans ce contexte et pour de nombreux cas, nous avons permis de rétablir une certaine équité.

## LES CAP DE TABLEAU D'AVANCEMENT :

Concernant les tableaux d'avancement, nous avons réaffirmé à chaque CAPL que la promotion à l'ancienneté est un principe auquel nous sommes fortement attachés.

L'administration n'a pas utilisé la fusion des grades d'AAI pour déboucher sur une carrière linéaire. Elle a, au contraire, persisté à effectuer des promotions par tableaux d'avancement, limités du fait de possibilités budgétaires largement insuffisantes.

La CGT a pris acte de l'instauration du 8ème échelon du grade d'AAPI 1ère classe et exige sa mise en œuvre immédiatement pour tous les agents remplissant les conditions.

Chaque CAPL a été l'occasion pour les élus de la CGT de souligner à la direction les compétences et la qualité du travail accompli par les agents, ainsi que leur sens du service public.

Au cours des trois dernières années, les représentants (élus ,suppléants ,experts) de la CAPL n°3 se sont efforcés d'être dignes de la confiance témoignée par les agents qui ont voté pour la CGT et qui les ont chargés de défendre leur dossier individuel.

Cette défense a pu être accomplie avec l'aide et le soutien de l'ensemble de l'organisation : adhérents, responsables départementaux et nationaux. Elle a été menée en totale cohérence avec les revendications des personnels.

Les élus de la CGT FINANCES PUBLIQUES continueront à lutter pour le respect de vos droits et garanties.

### Compte rendu de mandat Cadre B

A la DGFIP, la fusion a conduit à des restructurations de services. Si elles ont eu un impact sur l'ensemble des agents, elles ont plus fortement marqué les cadres B de par leur nombre et leur place dans l'organisation du travail. En effet, les suppressions d'emplois ayant majoritairement concerné les agents C, la catégorie B est devenue la première en



nombre d'agents.

La mise en œuvre de cette politique s'est traduite pour les contrôleurs par une perte de technicité, tout le monde devant tout savoir ... et personne ne maîtrisant plus rien. Ce constat justifie la revendication de la CGT Finances Publiques pour un état des lieux des missions, afin de définir les besoins en agents et leurs qualifications par catégories.

Le Nouvel Espace Statutaire, mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifie la carrière du cadre B.

Cette réforme ne répond absolument pas à la revendication d'une revalorisation de carrière pour les contrôleurs, et ne permet pas non plus une réelle reconnaissance des qualifications mises en œuvre.

Tout au contraire, elle se traduit pour les nouveaux contrôleurs par une dégradation avec un allongement de la durée des échelons et la mise en place de deux barrages successifs pour parvenir au grade terminal.

Dans ce contexte, les élus CGT ont assuré la défense des contrôleurs du département dans les principaux actes de gestion. Lors de ces CAPL, ils se sont toujours attachés à inscrire celle ci dans le respect des garanties collectives. Les déclarations liminaires des CAPL témoignent qu'elles ont été l'occasion de rappeler à la direction les revendications des contrôleurs.

Ainsi ils ont participé aux affectations des contrôleurs sur un poste, à la défense de leur appel de notation, aux sélections pour les tableaux d'avancement aux grades de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe et contrôleur principal et à la sélection pour la liste d'aptitude de C en B. Pour la mise en place des SIP, les CAPL ont régularisé les affectations des contrôleurs dans les nouveaux services.

A noter que durant ce mandat, les élus locaux B n'ont heureusement jamais eu à siéger en recours contre un refus de temps partiel ou un report de congé formation de notre direction.

Estimant qu'ils doivent régulièrement rendre compte de leur mandat, et pas seulement à chaque élection, les élus ont publié un compte rendu après chaque CAPL, permettant ainsi aux agents d'avoir les informations.

Les CAPL du mandat écoulé se sont tenues selon les règles des anciennes directions, qui étaient sensiblement différentes.

Dans la filière fiscale, la CGT était devenue la première organisation des Alpes Maritimes dans la catégorie B lors des élections de décembre 2007. Motivés par la confiance des contrôleurs, les élus CGT du cadre B ont mis toute leur énergie à être à la hauteur des attentes.



Lors des CAPL d'appels de notation, ils ont vérifié que toutes les réserves disponibles aient bien été attribuées ; ils ont obtenu pour de très nombreux agents des modifications de note et d'appréciation littérale.

Pour les mutations, l'action des élus a conduit depuis de nombreuses années à la rédaction d'une instruction annuelle. Elle a aussi permis que la remise en cause de la règle de l'ancienneté prévue par la DGI (fiche 3) n'ait jamais été mise en œuvre dans notre direction.

Ces acquis devront servir de base pour les nouvelles règles de mutation locale dans notre direction. La CGT continuera à revendiquer des affectations les plus fines possibles.

En effet, un grand nombre de contrôleurs sont affectés en SIE, Hypothèques, Direction ou CDIF, où l'attribution d'un poste précis relève du seul choix du chef de service. Seul le SIP conserve des affectations distinctes prononcées en CAPL en SAID, DFE, FI, accueil.

Dès cette année, les élus ont revendiqué une affectation particulière pour les pôles enregistrement (et non plus SIE), ainsi qu'une affectation distincte au sein de la direction pour chacun des trois grands pôles : fiscalité, gestion publique et missions transverses.

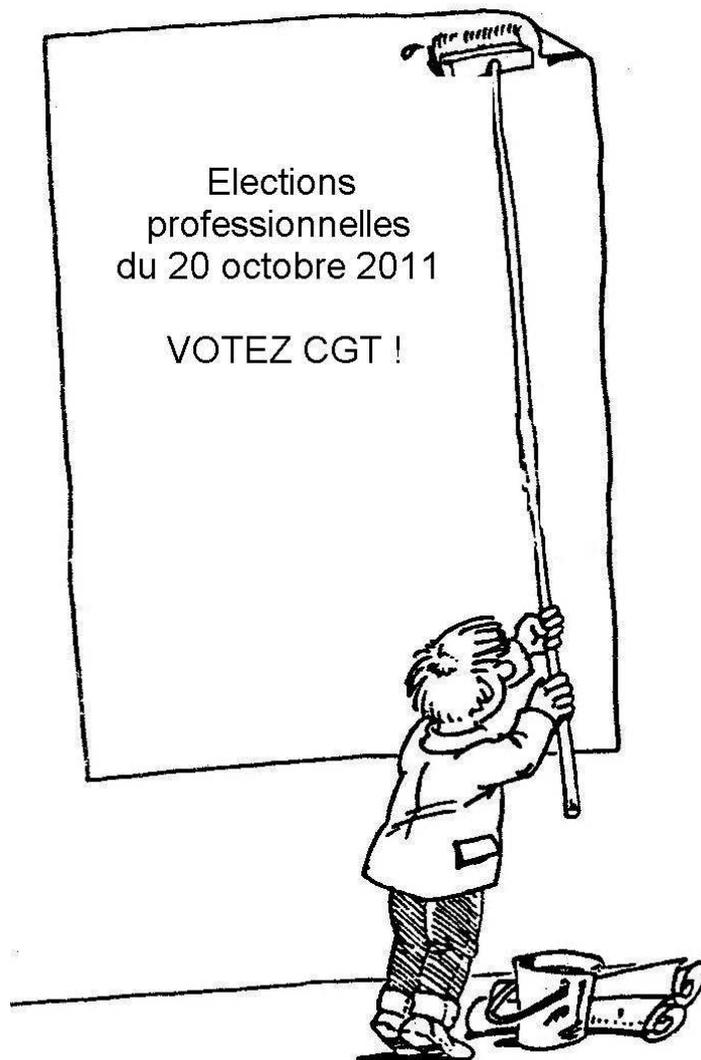
Dans la filière gestion publique, la CGT a conforté sa place de 2<sup>ème</sup> organisation lors des élections de 2007, obtenant pour la première fois un 2<sup>ème</sup> siège dans la catégorie B. Les élus

ont fait de nombreuses interventions en se battant pour la défense des agents, en particulier dans les CAP de révision de note.

Pour les mutations internes, leurs interventions ont permis à de nombreux agents d'obtenir satisfaction pour un changement de poste ou de service rapidement.

Pour les promotions par liste d'aptitude, les élus ont défendu avec objectivité les dossiers des candidats pour tenter d'atténuer au maximum l'arbitraire d'un système particulièrement subjectif. Si les élus acceptent le principe de la mobilité au sein du département des agents promus, ils ont pu obtenir dans des cas très particuliers une affectation plus proche du domicile que celle prévue par la direction.

L'équipe des cadres B proposée par la CGT au suffrage des agents cumule les compétences et l'expérience acquises dans les deux filières



## **Compte rendu de mandat des élus de la C.A.P. locale inspecteurs, filière fiscale**

### **"Professionnellement engagés, socialement responsables"**

Cette expression n'est pas seulement un slogan .Elle correspond à notre situation et à notre manière d'agir au sein des instances paritaires, quel que soit le sujet à l'ordre du jour.

La notation, les affectations et la liste d'aptitude seront successivement évoqués.

#### La notation

Les éléments communiqués à l'administration au moment du dépôt de la requête sont souvent déterminants dans le résultat de l'appel .Nous assistons systématiquement les collègues (syndiqués ou pas) qui nous confient leur dossier au moment de la rédaction de leur requête.

En séance, notre connaissance de l'ensemble des services nous permet d'assurer une défense adaptée à chaque situation .Nous mettons en exergue le travail de l'agent dans un contexte parfois difficile qui a impliqué un effort particulier.

Concernant la C.A.P. locale de notation du 25/06/2010, nous avons fait observer que dix appels sur 14 avaient été déposés par des collègues travaillant dans la sphère du contrôle fiscal. Cette situation illustre le malaise des vérificateurs dans le département.

Quelques jours plus tard, nous avons relayé les revendications des vérificateurs au cours du C.T.P.D. du 8 juillet 2010.

#### Les affectations

Le "mouvement mécanique " des affectations n'appelle pas d'observations particulières .

Nous avons toujours été très attentifs au respect de la règle de l'ancienneté, notamment lors de la C.AP. locale du 26 juin 2008.

L'administration avait alors envisagé deux dérogations à la règle de l'ancienneté; à l'issue de la C.A.P. locale, l'abandon d'une dérogation a été obtenue.

Pour nous, les C.A.P. locales d'affectations des inspecteurs sont l'occasion d'intervenir sur la situation de l'emploi dans le département. Au cours des années 2010 et 2011, nous avons dénoncé le fait que les vacances

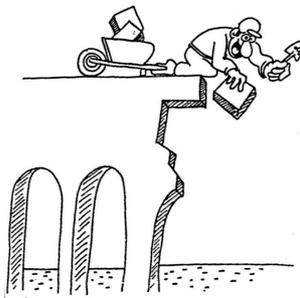
d'emplois sont nombreuses du 1er septembre au 1<sup>er</sup> mars (date d'arrivée des inspecteurs issus de l' E.N.I.).

#### La liste d'aptitude

Vous savez que la C.G.T. considère que le concours et l'examen professionnel sont les promotions les plus objectives et les plus justes pour les agents des finances publiques.

De façon pragmatique, nous constatons que beaucoup d'agents s'inscrivent dans ce système; notre devoir est de nous adapter à cette situation.

Concernant les C.A.P. locales préparatoires à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous avons rappelé plusieurs fois notre vision



de la promotion interne et notre souci de voir les différentes candidatures examinées avec objectivité.

Là encore, notre connaissance des services nous a permis de défendre les dossiers en insistant sur la qualité des travaux de nos collègues.

Nous leur expliquons que le passage de B en A est souvent une démarche qui dure plusieurs années.

De 2008 à 2011, nous avons réussi à faire évoluer favorablement la situation de plusieurs collègues au regard de la liste d'aptitude.

Pour chaque dossier défendu, nous consultons nos représentants nationaux pour en assurer un suivi complet et cohérent.

Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre notre action pour la défense des intérêts des inspecteurs des finances publiques .

L'expérience acquise, la diversité des inspecteurs composant notre liste nous permettront d'intervenir efficacement.

Nous sommes prêts.

## **FONCTIONNAIRES : LA PURGE CONTINUE**

Le principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera maintenu l'an prochain.

Selon les prévisions pour le budget 2012 présentées par François BAROIN le 21 juin dernier, ce seront plus de 30.000 postes de fonctionnaires qui seront ainsi supprimés (chiffre comparable aux quatre années précédentes).

Le ministère du budget, s'il ne sera pas le plus touché (- 14.000 postes dans l'Education Nationale) verra tout de même ses effectifs amputé d'environ 2800 personnes. Rappelons que ce principe, emblème de la Révision Générale des Politiques Publiques doit contribuer à diminuer le déficit public de l'Etat (objectif de 3% du PIB d'ici à 2013). Même conjuguée au gel du point d'indice dans la fonction publique, cette mesure ne sera pas suffisante pour rétablir l'équilibre du budget de l'Etat ; il sera nécessaire de trouver des recettes supplémentaires. Ceci n'a pourtant pas empêché le gouvernement de faire passer sa réforme de l'ISF qui permettra à environ 300.000 foyers fiscaux d'en être exonérés puisque son seuil de déclenchement va être relevé de 800.000 euros à 1.3 million. Ainsi, une personne ayant un patrimoine de 1.3 million d'euros devra acquitter un impôt de 1500 euros contre plus de 2700 dans l'ancien système. Encore un joli cadeau de plus à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin...

---

### **CAPL GESTION PUBLIQUE DU 01/07/2011 : QUAND LA DIRECTION FAIT CE QU'ELLE VEUT...(ET N'IMPORTE COMMENT...)**

Bref retour sur la dernière CAP locale, qui avait pour objet les mutations et affectations des cadres B et C au 01/09/2011. Cette CAP a eu beaucoup de mouvements à étudier, non pas parce que le département a vu une arrivée massive d'agents (7 arrivées-5 départs), mais du fait de la fermeture du centre des pensions (une vingtaine de personnes à « recaser ») et de la promotion par liste d'aptitude d'une vingtaine de cadres C en B. Nous ne pouvions rester silencieux face à l'attitude de la Direction locale. Sur certains dossiers, nos

élus ont réussi à obtenir satisfaction, et ont pu amener la Direction à revoir ses plans. En revanche, c'est notre rôle d'élus de dénoncer des situations intolérables. Pour rappel, la règle appliquée dans le département suite à une promotion de C en B par liste d'aptitude veut que tous les promus changent de poste. Or, la Direction fait selon son bon vouloir...et on en arrive à connaître des mutations clientélistes. Pour la CGT, cette règle n'est acceptable qu'à condition qu'il n'y ait pas de « passe-droit » (sauf pour les promus de l'arrière-pays) et que le déplacement soit le plus limité possible. La Direction locale a fait ce que bon lui semble. Pour exemple, un agent qui devait rejoindre un poste comptable en septembre prochain après avoir été promu par liste d'aptitude l'an passé, reste finalement dans son service d'origine, sous prétexte qu'il serait « indispensable » au bon fonctionnement de celui-ci. C'est un privilège que bon nombre de chefs de poste désireraient se voir octroyer. Un autre agent reste sur place, soi-disant, en raison de son âge...ou encore le cas d'une personne qui devait bouger, mais que la Direction voulait maintenir sur son poste contre son gré...(nous avons finalement obtenu son changement d'affectation). L'attitude de la Direction est totalement inacceptable!!! Puisqu'elle s'est défini une règle, elle se doit de l'appliquer à tout son personnel : tous les promus bougent ou personne!!!

En plus de faire ce que bon lui semble, notre Direction connaît des troubles de la mémoire...Un agent a eu la surprise d'obtenir sa mutation au 01/09 alors qu'il avait annulé sa demande en début d'année. Comble de l'ironie, il était prévu par la Direction qu'il soit affecté dans un poste qu'il n'avait même pas demandé...Nos élus ont heureusement pu rattraper cette bévue...Cette situation s'est malheureusement produite à plusieurs reprises lors de cette CAP.

Le plus grave étant malheureusement que le président de la CAP a une nouvelle fois remis en cause l'avis du médecin de prévention sur des dossiers médicaux...Scandaleux...

La CGT Finances Publiques 06 et ses élus resteront extrêmement vigilants face à toutes ces dérives.